

Motion du 16 novembre 2021 de Mmes et MM. Louise Trottet, Brigitte Studer, Olivier Gurtner, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Matthias Erhardt, Philippe de Rougemont, Jaqueline Roiz, Bénédicte Amsellem, Denis Ruysschaert, Gazi Sahin et Maryelle Budry: «Pour un aménagement cyclable fonctionnel sur le pont du Mont-Blanc: bouclons le U cyclable bidirectionnel autour de la rade».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 17 novembre 2021)

MOTION

Considérant:

- l'article 2 de la loi cantonale H 1 80 sur la mobilité douce (LMD) qui stipule que des pistes cyclables structurées, continues, directes et sécurisées doivent être aménagées sur le réseau de routes primaires et secondaires;
- l'article 3 de la loi cantonale H 1 21 pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) qui demande la mise en place d'un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération;
- l'objectif fixé par le Plan climat cantonal 2030 – 2^e génération de «réduire d'environ 40% le nombre de déplacements en transport individuel motorisé (TIM) restants en les reportant vers d'autres modes de transport», sachant que les déplacements à vélo recèlent un potentiel important de report modal;
- la nécessité d'assurer la sécurité et la fluidité des mouvements inter-rives des cyclistes tout en préservant les espaces réservés aux piétons afin d'éviter les conflits;
- l'augmentation significative du nombre de cyclistes sur les divers points de comptage du canton, notamment après la période de semi-confinement du printemps 2020, avec par exemple +32% de cyclistes fin août 2020 par rapport à fin mai 2020 sur le quai du Mont-Blanc qui démontre l'engouement croissant de la population pour ce mode de transport;
- le fait que les pistes cyclables bidirectionnelles existant désormais sur les deux rives de la rade (quai du Mont-Blanc et quai Gustave-Ador) ne soient reliées entre elles que par une piste monodirectionnelle sur la chaussée du pont du Mont-Blanc;
- le test réalisé par l'association Actif-traffic, qui démontre que si l'on met environ une minute et trente secondes à vélo pour relier l'Horloge fleurie au quai du Mont-Blanc, il faut plus de six minutes pour faire le même trajet en sens inverse car les cyclistes doivent, pour emprunter le trottoir aval du pont en cohabitation avec les piétons et revenir sur le quai, traverser sept fois le flux de voitures en s'arrêtant longuement aux feux;
- l'étroitesse extrême de la piste cyclable sur le pont direction rive droite, qui est problématique du point de vue de la sécurité, en particulier pour les vélos-cargos et les vélos avec remorques;
- l'absence d'avancée concrète du projet de passerelle piétonne sur ce pont qui devait permettre de consacrer le trottoir aval du pont aux cyclistes, et cela bien que les

premières études sur cet objet remontent déjà à 2005, voire à 2003 (cf. les objets déposés au Conseil municipal de la Ville de Genève: proposition PR-387 (162^e année) et motion M-390 (161^e), que la résolution R 833 ait été adoptée à l'unanimité du Grand Conseil en 2018 et que le financement y afférent soit prévu dans le projet d'agglomération;

- la largeur très confortable (20 m) de la chaussée du pont du Mont-Blanc qui comprend cinq voies entières consacrées au transport individuel motorisé (en plus d'une voie réservée aux bus et taxis),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à démarrer des travaux dans les plus brefs délais afin de procéder à un élargissement de la piste cyclable sur la chaussée du pont du Mont-Blanc pour créer une piste bidirectionnelle large d'au moins 4 m, sans diminuer les espaces de circulation dévolus aux piétons et aux bus, dans l'attente de la réalisation d'une passerelle piétonne;
- à finaliser les études sur la passerelle dans les meilleurs délais, à la lumière de l'expérience du point précédent;
- à maintenir voire améliorer l'aménagement existant sur le pont direction rive gauche;
- à réaliser une connexion cyclable complète entre le pont du Mont-Blanc et la piste bidirectionnelle rive gauche, par la chaussée du quai du Général-Guisan, pour éviter la cohabitation dangereuse et hasardeuse des cyclistes avec les piétons dans le Jardin anglais (et en particulier devant l'Horloge fleurie) et achever ainsi un «U lacustre» cyclable intégralement en site propre;
- à renforcer la collaboration avec les autres acteurs impliqués (Canton, associations, CGN, etc.) pour la bonne réalisation de ces travaux d'élargissement de la piste bidirectionnelle sur le pont du Mont-Blanc et de la liaison avec la piste bidirectionnelle rive gauche.